

Compte rendu du Conseil Municipal de Mayres du 17 décembre 2021 à 20h30

Étaient présents : Mesdames BLANCHARD Geneviève, GROSJEAN Mélanie, LINDERS Annemieke, PIQ Eliane ; Messieurs, BOUGUIN Rémi, GARDIEN Jean-Marie, GELLY Marc, LAURENT Guy, VACHER Christophe, VIDAL Roger.

Le compte rendu de la séance du 24 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

- Suite à la démission de M. Alexandre MARCHAL de ses fonctions de 1^{er} adjoint au Maire et de conseiller municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à son remplacement. M. GELLY Marc, seul candidat et ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (9 pour, 1 blanc), a été proclamé 1^{er} Adjoint au maire, et a été immédiatement installé. L'ordre du tableau s'en trouve automatiquement modifié, le troisième adjoint se trouve promu au rang de 1^{er} adjoint en remplacement du premier adjoint qui a cessé ses fonctions. Le deuxième adjoint reste au même rang. Le poste de 3^{ème} adjoint est supprimé pour la durée du mandat du Conseil, portant ainsi le nombre d'adjoints au Maire à deux. M. VACHER Christophe, en remplacement du 1^{er} adjoint démissionnaire, est nommé délégué titulaire au SIVU de l'école et Mme LINDERS Annemieke déléguée suppléante.

-Signature de la convention avec le SDE07 pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur le patrimoine de la collectivité. A l'unanimité

- La demande d'acquisition d'un bien communal sur le domaine public situé sur les parcelles B1600 et B1599 n'est pas approuvée par le Conseil. A l'unanimité.

- Versement d'une subvention d'un montant de 150 € à l'association Trail la Chaussée des Géants de Thueyts, pour la 9^{ème} édition qui aura lieu le 4 juin 2022. A l'unanimité.

-Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à 5 ans. A l'unanimité.

- Budget principal - Décisions Modificatives DM n° 2 ; Sur demande du SGC d'Aubenas, régularisation de l'imputation d'une dépense pour le SDE07 sur l'année 2020. A l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT- Ecriture d'ordre

Chapitre/compte	Désignation	Augmentation
RI 041/168758	Autres dettes	1 500.00 €
DI 041/2041582	Subvention d'équipements versée	1 500.00 €

- Budget principal - Décisions Modificatives DM n°3 : Nécessité de procéder à la création d'une ligne de dépenses au chapitre 20 (immobilisation incorporelles) en section d'investissement du budget principal pour le paiement d'une facture non prévue au BP 2021. à l'unanimité:

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre/ Compte	Désignation	Augmentation
RI 10/10222	Dotations Fonds divers FCTVA	460.00 €
DI 20/202	Frais liés à la réalisation de doc d'urbanisme	460.00 €

- Budget principal - Décisions Modificatives DM n°4 : La commune doit opérer le transfert des dépenses d'immobilisations du compte 238 (en cours) au compte 21 (définitives) dans un souci de fiabilité de l'inventaire de la commune et de la qualité des comptes locaux. A l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT- Ecriture d'ordre

Chapitre/ Compte	Désignation	Augmentation
RI 041/238	Avance sur Immobilisation corporelle	49 113.02 €
DI 041/21318	Autres bâtiments publics	30 000.00 €
DI 041/21534	Réseau d'électrification	19 113.02 €

-Budget principal - Décisions Modificatives DM n°5 : effectuer les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées comptabilisées au compte 204 (voir délibération précédente). A l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL -			
Chapitre/ Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 022	Dépenses imprévues de F	365.43 €	
DF 042/6811	Dot. aux amortissements		365.43 €
RI 10/10222	Fonds FCTVA	365.43 €	
RI 040/28041582	Bâtiments et installations		365.43 €

-Budget eau et assainissement - Décision Modificative DM n°3 : Nécessité de procéder à des virements de crédits d'un montant de 5 000 € afin de prendre en compte une dépense imprévue de la SAUR concernant la réparation d'une importante fuite sur le réseau d'eau. A l'unanimité.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/ Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
21/2158	Immobilisations		5000 €
23/2315	Immobilisations en cours	5000 €	
TOTAL		5 000 €	5 000 €

-DEPENSES D'INVESTISSEMENT avant vote du budget 2022 / BUDGET PRINCIPAL.

Montant total à prendre en compte au chapitre 20 : 460 €, au chapitre 21 : 192 692.08 €, au chapitre 23 99 107.92 € soit un total de 292 260.00 €. Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 73 065.00 € répartis comme suit : Au compte 2315 : 33 065.00 €, au compte 21318 : 40 000.00 €. A l'unanimité.

-DEPENSES D'INVESTISSEMENT avant vote du budget 2022 / BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

Montant total à prendre en compte au chapitre 21 : 20 000 €, au chapitre 23 : 250 207,11 € soit un total de 270 207.11 €. Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 67 551.78 € répartis comme suit : Au compte 2315 : 27 551.78 €, au compte 2158 : 40 000.00 €. A l'unanimité.

-Signature de la convention de servitude de passage d'une canalisation privée sous la voie publique communale dans le cadre de la mise en conformité de l'assainissement individuel de la maison castré B 1643 vers la parcelle castrée B1639. A l'unanimité.

-Demande à la DIR pour la rétrocession du délaissé du Travers à la Commune. A l'unanimité.

-Approbation du Livret d'accueil élaboré par le Comité consultatif de revitalisation du bourg et conçu pour que tout nouvel arrivant sur la commune de Mayres puisse disposer des informations nécessaires à une intégration rapide et réussie au sein de notre village. A l'unanimité.

-Signature d'une convention avec l'association BAZALT pour des actions d'animations mises en place pour l'année 2022 et attribution d'une subvention de 1500 €. A l'unanimité.